

PSYCHISME ET CANCER

Numéro SIRET : **43500545900019**

80 Rue de la Colonie
75013 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Sommaire

Bilan Association _____ **1**

Annexes _____ **5**

Bilan Association

PSYCHISME ET CANCER

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Autres immobilisations corporelles	7 671	7 616	55	0,05	248	0,11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
TOTAL (I)	7 671	7 616	55	0,05	248	0,11
STOCKS ET EN COURS:						
Autres créances						
. Autres					49 160	22,25
Disponibilités	118 146		118 146	99,95	171 531	77,64
TOTAL (II)	118 146		118 146	99,95	220 691	99,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	125 817	7 616	118 201	100,00	220 939	100,00

PSYCHISME ET CANCER

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	212 073	179,42	140 149	63,43
Résultat de l'exercice	-107 204	-90,69	71 924	32,55
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL(I)	104 870	88,72	212 073	95,99
TOTAL (II)				
FONDS DEDIEÉS				
TOTAL(III)				
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 781	5,74	4 687	2,12
Autres	6 551	5,54	4 179	1,89
TOTAL(IV)	13 331	11,28	8 866	4,01
TOTAL PASSIF	118 201	100,00	220 939	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

PSYCHISME ET CANCER

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Montants nets produits d'expl.								
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations			8 405	13,91	10 725	4,33	-2 320	-21,62
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					75 000	30,26	-75 000	-100,00
Autres produits			8 442	13,97	103 601	41,80	-95 159	-91,84
Transfert de charges			43 567	72,12	58 551	23,62	-14 984	-25,58
Sous-total des autres produits d'exploitation			60 413	100,00	247 877	100,00	-187 464	-75,62
Total des produits d'exploitation (I)			60 413	100,00	247 877	100,00	-187 464	-75,62
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations					1 089	0,44	-1 089	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés			629	1,04	609	0,25	20	3,28
Total des produits financiers (III)			629	1,04	1 698	0,69	-1 069	-62,95
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			61 042	101,04	249 575	100,69	-188 533	-75,53
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-107 204	-177,44			-107 204	N/S
TOTAL GENERAL			168 245	278,49	249 575	100,69	-81 330	-32,58
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Autres achats non stockés			755	1,25	3 147	1,27	-2 392	-76,00
Services extérieurs			18 722	30,99	22 234	8,97	-3 512	-15,79
Autres services extérieurs			34 559	57,20	26 600	10,73	7 959	29,92
Impôts, taxes et versements assimilés			765	1,27	716	0,29	49	6,84
Salaires et traitements			92 937	153,84	104 765	42,26	-11 828	-11,28
Charges sociales			20 296	33,60	19 996	8,07	300	1,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			193	0,32	193	0,08		0,00
Autres charges			18	0,03	0	0,00	18	N/S
Total des charges d'exploitation (I)			168 245	278,49	177 651	71,67	-9 406	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
CHARGES FINANCIERES:								
Total des charges financières (III)								
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								
Total des charges exceptionnelles (IV)								
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)			168 245	278,49	177 651	71,67	-9 406	-5,28

PSYCHISME ET CANCER

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
------------------------------	---	---	-----------------------------------	---

SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			71 924	29,02	-71 924	-100,00
TOTAL GENERAL	168 245	278,49	249 575	100,69	-81 330	-32,58

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 118 200,91 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -107 203,53 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en Décembre 2019. Au 31 Décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

L'OMS a classifié l'épidémie en pandémie mondial le 11 mars 2020.

Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

L'association doit se réunir courant Juin 2020 afin de valider sa liquidation.

- Fonds dédiés :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association a décidé de doter en fonds dédiés une partie de la subvention Mairie de Paris, vous trouverez ci-joint le tableau de variation des subventions :

	2018	2019	VARIATION
FONDS DEDIES	0	0	0

- Volontariat associatif :

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sur l'année s'est élevé à 43 567€.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice
Autres immobilisations corporelles	7 671			7 671
TOTAL	7671			7671

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Autres immobilisations corporelles	7 423	193	0	7 616
TOTAL	7 423	193	0	7 616

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 781	6 781		
Personnel et comptes rattachés	2 239	2 239		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 250	3 250		
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices	1061	1061		
TOTAL GENERAL	13 331	13 331		

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
TOTAL	1	

Commentaires :

ASSOCIATION PSYCHISME ET CANCER

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901

Siège social : 80 Rue de la colonie - 75013 PARIS

SIRET 435 005 459 00019

RAPPORT du COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Cabinet Michel REZARD

Siège social : 22 Rue Docteur DECORSE - 94410 SAINT-MAURICE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

ASSOCIATION PSYCHISME ET CANCER
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PSYCHISME ET CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport (1) . Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 27 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, et le projet de dissolution de l'Association à date d'effet prochaine .

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables pratiqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Je rappelle à cet égard que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2020 a adopté la résolution de cessation de l'activité de l'Association, mi - 2020.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Fait à SAINT-MAURICE, le 03 juin 2020 .

Michel REZARD

Commissaire aux Comptes


Michel REZARD
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale des
commissaires aux comptes de PARIS
Siège Social : 22, Rue du Docteur Decorse
94410 SAINT-MAURICE
Tél. : 01 48 93 08 33 - Port. : 06 85 02 25 64
Fax : 01 48 93 20 05
Siret : 353 384 332 00014 APE : 74.1 C
Email : Finegest.experts-comptables@wanadoo.fr

(1) TOTAL BILAN 118 201 €
 RESULTAT NET - 107 204 €

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sommaire

Bilan Association _____ 1

Annexes _____ 5

Bilan Association**PSYCHISME ET CANCER****BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Autres immobilisations corporelles	7 671	7 616	55	0,05	248	0,11
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
TOTAL (I)	7 671	7 616	55	0,05	248	0,11
STOCKS ET EN COURS:						
Autres créances					49 160	22,25
. Autres						
Disponibilités	118 146		118 146	99,95	171 531	77,64
TOTAL (II)	118 146		118 146	99,95	220 691	99,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	125 817	7 616	118 201	100,00	220 939	100,00

PSYCHISME ET CANCER

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	212 073	179,42	140 149	63,43
Résultat de l'exercice	-107 204	-90,69	71 924	32,55
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
TOTAL(I)	104 870	88,72	212 073	95,99
TOTAL (II)				
FONDS DEDIES				
TOTAL(III)				
DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 781	5,74	4 687	2,12
Autres	6 551	5,54	4 179	1,89
TOTAL(IV)	13 331	11,28	8 866	4,01
TOTAL PASSIF	118 201	100,00	220 939	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

102

PSYCHISME ET CANCER

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Montants nets produits d'expl.									
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations			8 405	13,91	10 725	4,33	-2 320	-21,62	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					75 000	30,26	-75 000	-100,00	
Autres produits			8 442	13,97	103 601	41,80	-95 159	-91,84	
Transfert de charges			43 567	72,12	58 551	23,62	-14 984	-25,58	
Sous-total des autres produits d'exploitation			60 413	100,00	247 877	100,00	-187 464	-75,62	
Total des produits d'exploitation (I)			60 413	100,00	247 877	100,00	-187 464	-75,62	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations					1 089	0,44	-1 089	-100,00	
Autres intérêts et produits assimilés			629	1,04	609	0,25	20	3,28	
Total des produits financiers (III)			629	1,04	1 698	0,69	-1 069	-62,95	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Total des produits exceptionnels (IV)									
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			61 042	101,04	249 575	100,69	-188 533	-75,53	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-107 204	-177,44			-107 204	N/S	
TOTAL GENERAL			168 245	278,49	249 575	100,59	-81 330	-32,58	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Autres achats non stockés			755	1,25	3 147	1,27	-2 392	-76,00	
Services extérieurs			18 722	30,99	22 234	8,97	-3 512	-15,79	
Autres services extérieurs			34 559	57,20	26 600	10,73	7 959	29,92	
Impôts, taxes et versements assimilés			765	1,27	716	0,29	49	6,84	
Salaires et traitements			92 937	153,84	104 765	42,26	-11 828	-11,28	
Charges sociales			20 296	33,60	19 996	8,07	300	1,50	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			193	0,32	193	0,08		0,00	
Autres charges			18	0,03	0	0,00	18	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			168 245	278,49	177 651	71,67	-9 406		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
CHARGES FINANCIERES:									
Total des charges financières (III)									
CHARGES EXCEPTIONNELLES:									
Total des charges exceptionnelles (IV)									
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)			168 245	278,49	177 651	71,67	-9 406		

PSYCHISME ET CANCER

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		71 924	29,02	-71 924	-100,00	
TOTAL GENERAL	168 245	278,49	249 575	100,00	-81 330	-32,58
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ML

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 118 200,91 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -107 203,53 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels:

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en Décembre 2019. Au 31 Décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé ne signalait qu'un nombre limité de personnes atteintes par ce virus.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

L'OMS a classifié l'épidémie en pandémie mondial le 11 mars 2020.

Sur le plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

L'association doit se réunir courant Juin 2020 afin de valider sa liquidation.

- Fonds dédiés :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'association a décidé de doter en fonds dédiés une partie de la subvention Mairie de Paris, vous trouverez ci-joint le tableau de variation des subventions :

	2018	2019	VARIATION
FONDS DEDIES	0	0	0

- Volontariat associatif :

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sur l'année s'est élevé à 43 567€.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice
Autres immobilisations corporelles	7 671			7 671
TOTAL	7671			7671

mk

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Autres immobilisations corporelles	7 423	193	0	7 616
TOTAL	7 423	193	0	7 616

MR

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 781	6 781		
Personnel et comptes rattachés	2 239	2 239		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 250	3 250		
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices	1 061	1 061		
TOTAL GENERAL	13 331	13 331		

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
TOTAL	1	

Commentaires :

